

Ce communiqué ne peut être publié ou distribué dans une autre juridiction que la Belgique. Les mots écrits en majuscules, ont la même signification que dans le Prospectus



Information réglementée
Communiqué de presse
Vendredi 17 janvier 2014

Publication conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 (Réglementation en matière de transparence)

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publication de participations importantes et suite à l'introduction d'un seuil statutaire de 5% dans les statuts de Qrf, Qrf annonce avoir reçu le 17 janvier 2014 une déclaration de transparence de la part de BNP Paribas Investment Partners Belgium SA, dont le siège social est situé à 1210 Bruxelles, Rue du Progrès 55 et la famille Dembitzer.

Il ressort de cette déclaration que les droits de vote liés aux actions de Qrf qui sont tenus directement ou indirectement par BNP Paribas Investment Partners Belgium SA dès le 17 janvier 2014 se situent au-dessus de la limite de 5% du total des droits de vote existants et s'élèvent à 6,20%. 6,41% des actions de QRF sont tenus par la famille Dembitzer.

La notification complète ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de Qrf sous la rubrique « Corporate Governance – Actionariat et notifications de transparence ».

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Anneleen Desmyter, CEO de Qrf, tel: +32 3 233 52 46, anneleen.desmyter@qrf.be

Qrf est une sicaf publique dont le siège principal est situé à Anvers, Belgique et qui investit principalement dans l'immobilier commercial en centre-ville, au sein de ce que l'on appelle le « golden mile » des grandes villes et villes de province en Belgique. A la date du 18 décembre 2013, Qrf possède un portefeuille immobilier ayant une valeur réelle de 114, 2 millions d'EUR qui engrangera des revenus locatifs d'environ 7,2 millions d'EUR par an.